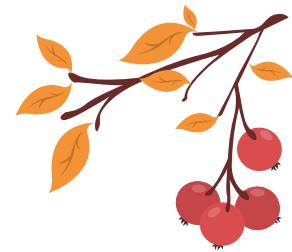




LE RAZACOIS

D'AUTOMNE



LE MOT DU MAIRE

Razacoises, Razacois,

Une rentrée un peu délicate, avec des tensions nationales et internationales toujours prégnantes et un devoir de réserve que je me dois de respecter depuis le 1^{er} septembre en raison des prochaines municipales les 15 et 22 mars 2026.

J'espère que pour la plus grande majorité d'entre vous cette rentrée a été bonne.



Pour ce qui concerne nos enfants scolarisés tout s'est bien passé, il est vrai qu'enfants et professeurs se sont retrouvés dans des cours totalement repensées, désimperméabilisées, végétalisées, dotées de jeux divers et d'un city stade. Ceci pour leur plus grande satisfaction semble t'-il. Des bancs ont été installés rue des écoles, les travaux de réfection d'un terrain de tennis et d'un pickleball viennent d'être réceptionnés.

Le paysage associatif Razacois est riche, ce qui a fait le succès du forum des associations. Ces dernières créent ce lien indispensable à notre vie en communauté et au bien vivre à Razac sur l'Isle.

Très cordialement.
Le Maire , J.PARVAUD

VIE MUNICIPALE

NOUVEAUX HORAIRES DE VOTRE CABINET MÉDICAL

Le cabinet médical vous accueille avec ses nouveaux horaires. Merci de prendre note. Pour le renouvellement des médicaments, il est impératif d'appeler le secrétariat 10 jours avant la fin du traitement.



lundi : 9h-11h / 14h-18h
mardi : 9h-11h / 14h-18h
mercredi : 9h-12h / 14h15-16h
jeudi : 9h-12h / VAD
vendredi : 9h-11h / 14h-18h
samedi : Médecin de garde

TRAVAUX DE NOTRE SERVICE TECHNIQUE

Au cours des derniers mois, les services techniques ont mené plusieurs travaux d'entretien et d'aménagement dans la commune. Les portes de l'église ont bénéficié d'une nouvelle couche de peinture.



Un nouvel espace a également été aménagé derrière la mairie, à proximité du portail de l'école élémentaire, avec l'installation de mobilier. Une table de ping-pong a été installée à côté de la salle polyvalente, afin d'offrir un nouvel espace de détente et de loisirs pour petits et grands.

INTERVIEW RÉALISÉE PAR LES ÉLÉMENTAIRES AUPRÈS DES ENFANTS DE MATERNELLES

Article réalisé par Angie S. – élémentaire :

Les enfants de maternelle sont contents de venir au périscolaire. Leurs animatrices : Sandrine le matin et Loane le matin et le soir. Ils ont fait beaucoup d'activités : maintenant, ils peignent des champignons et des feuilles, et font des écureuils et des renards en papier avec des escargots autour. Ils aiment les repas à la cantine à part certains jours, ils aiment aussi leur école et ce qu'ils y font. Les activités qu'ils voudraient faire sont le dessin et la peinture.



RAPPEL DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

PÉRIODE DE BRÛLAGE & DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est autorisé uniquement entre le 1er octobre et le 29 février. Il est obligatoire de demander une autorisation de brûlage auprès de la mairie. Pour assurer la validité de votre autorisation, il est nécessaire de vous présenter au moins trois jours avant la date prévue pour l'élimination de vos déchets verts, à la mairie.

Horaires de tontes
Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14 h30 à 19h30.
Le samedi :
de 9h à 12h et de 15h à 19h.
Le dimanche :
entre 10h et 12h.
Les jours fériés :
souvent limités à la matinée, de 10h à 12h.

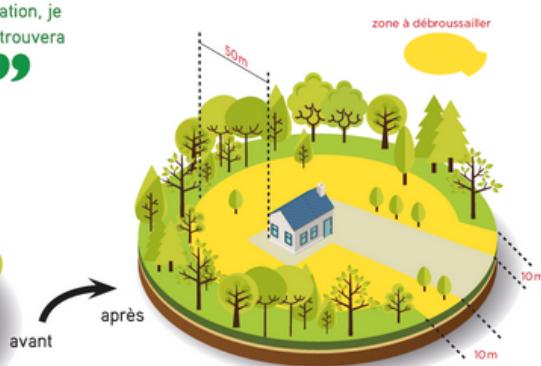
STATIONNEMENT - VOIE PUBLIQUE

Le stationnement sur le domaine public est formellement interdit en dehors des emplacements prévus à cet effet, notamment dans les impasses, les rues et sur les trottoirs. Les places des parkings communaux sont destinées à l'usage de tous les citoyens et ne doivent pas être privatisées ou réservées par les riverains.



LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION QUI VOUS PROTÈGE

“En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager”



OÙ DÉBROUSSAILLER ?

Pour les terrains situés à moins de 200m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur 50 mètres aux abords des constructions et 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés.
- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations.
- Faciliter la circulation des véhicules en cas d'intervention.

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage est recommandé juste avant la reprise de la végétalisation, durant le mois de février et mars. Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an.

Dans notre département particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt, débroussailler n'est pas qu'une obligation légale, c'est surtout un moyen de se protéger face aux feux de forêt. **En tant que propriétaire ou ayant droit (locataire), vous êtes responsable du débroussaillage autour de votre construction.** Cela s'applique à l'ensemble des parcelles, qu'elles soient bâties ou non. Vous risquez des peines judiciaires, administratives ou même une exonération sur le remboursement de l'assurance en cas de sinistre et de non-respect à vos obligations.

SERVICE TECHNIQUE DE LA MAIRIE

Concernant les espaces publics, notre équipe du service technique travaille quotidiennement afin de vous proposer la plus belle des communes. Entre la gestion des espaces verts et l'entretien des infrastructures municipales.

Sébastien N, Jean-Jacques et Franck B : Espaces verts
Stéphane et Franck J : Maintenance bâtiments communaux
Julien : Maraîcher Municipal

Tatiana B, nouvellement recrutée dans notre équipe pour apporter son aide au maraîcher et à l'entretien des espaces verts.



RUBRIQUE DES SERVICES

SERVICE ADMINISTRATIF

La mairie met à votre disposition plusieurs services administratifs pour toutes vos demandes. L'accueil de l'après-midi est assuré à tour de rôle par une personne du service administratif.



Sébastien



Maryline



Valentine



Maeva

SERVICE RESTAURATION ET ENTRETIEN

Chaque jour, nos cuisiniers préparent les meilleurs repas pour les enfants de l'école et le portage de repas.



Christine : Responsable service entretien et restauration

Jérôme et Frédéric : Cuisiniers

Guillaume : Aide cuisinier

Christelle B : Service portage de repas

ABSENT SUR LA PHOTO

Thomas : Aide cuisinier



Nos agents d'entretien assurent l'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

Carine, Christelle, Tatiana : Entretien et Ménages

SERVICE ANIMATION ET ATSEM

L'équipe d'animation et d'ATSEM est mise en place pour fournir aux enfants de l'école le meilleur encadrement possible.



ATSEM

Mirela : ATSEM petite section

Isabelle : ATSEM moyenne / grande section

Okéta : ATSEM moyenne / grande section

ANIMATION

Stéphanie D : Responsable Péri-scolaire et pôle ados - gestion bibliothèque municipale

Julien, Sandrine, Delphine, Loane : Animateurs

ABSENTES SUR LA PHOTO

Sophie : Animatrice

Marie : AESH



Coup de projecteur sur la vie associative

RETOUR SUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 6 septembre, le forum des associations a eu lieu Parc de la Mairie, créant une atmosphère conviviale et amicale, pour les 14 associations Razacoises qui étaient présentes.

Ces dernières ont pu présenter leurs diverses activités aux nombreux participants présents.
Un flux assez conséquent.



BIBLIOTHÈQUE : STAR WARS

L'événement Star Wars s'est déroulé le samedi 13 septembre à la Bibliothèque Razac-sur-Livres. Au programme : des kamishibaïs pour les enfants, des quiz et des ateliers couvrant l'ensemble de l'univers Star Wars.



LE ROCK'N BIÈRE PARTY EST DE RETOUR!

Zap asso organise son traditionnel concert de fin d'année!

Cette année la tête d'affiche sera : Effelo et les Extraterrestres...

Si ce nom ne vous dit rien, n'oubliez pas de regarder les membres de ce groupe, ils font tous parti d'un groupe très connu! Ils seront accompagnés par les Morbac Attak anciens Razacois de souche... Et les locaux de Lanisteric, présenteront à cette occasion leur nouvelle bassiste.



TOUT SAVOIR SUR L'URBANISME

QUAND FAIRE UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Vous envisagez de faire des petites réparations ou des modifications sur un bâtiment. Avant de débuter, il est nécessaire d'obtenir une autorisation en déposant une Déclaration Préalable de travaux (DP) à la mairie. La DP est obligatoire pour réaliser les travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

EXEMPLES DE DP :

- Création d'une surface de moins de 20 m² (vêrande, carport, extension, terrasse, abri de jardin...)
- Travaux d'aménagement d'intérieur (mezzanine, cave, étage...)
- Travaux d'aménagement d'extérieur (piscine, clôture, garage...)
- Modifications de l'aspect extérieur (volet, panneau solaire, toiture...)

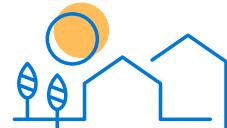
ZOOM SUR LES CLOTURES

Avant toutes DP pour les clôtures, pensez à vérifier le Plan Locale d'Urbanisme Intercommunal. La hauteur ne doit pas dépasser 1,50m en limite de voie publique et 1,80m en limite séparative. Les clôtures en fil barbelé ou aux styles trop fantaisistes sont interdites. Elles doivent s'intégrer harmonieusement à l'environnement et peuvent être doublées de haies. Pour toute question, le service urbanisme reste à votre disposition. Le non-respect de ces règles peut entraîner la démolition des clôtures.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Le permis de construire s'applique à la construction de bâtiments dépassant les 20 m² aux travaux majeurs d'intérieur ou d'extérieur sur une structure déjà existante. Il est nécessaire de solliciter une autorisation d'urbanisme à la mairie en déposant une demande de permis de construire (PC).

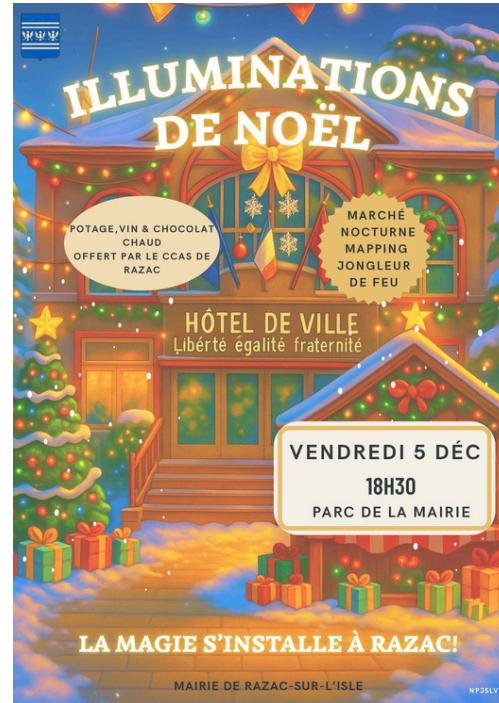
Les travaux et constructions de plus faible importance sont soumis à déclaration préalable de travaux (DP).



LES ANIMATIONS À VENIR - ACTUALITÉS

Le marché de Noël du Périscolaire aura lieu le jeudi 11 et vendredi 12 décembre au périscolaire.

Notre marché de Noël habituel se tiendra le samedi 20 décembre de 8h30 à 12h30, avec la remise des prix du concours de dessins des enfants Razacois.



Mariages

23-08-2025 BARTHOME Yoann & KEULEN Sandra Marjolaine

06-09-2025 CONTE Philippe & GRANGER Virginie Marie-Saline

03-10-2025 MARZIAC Sabine Valérie & LASSALE Christophe

Décès

14-10-2025 DOTTE MAZIERE Renée Jeanne

État-Civil arrêté au 14-10-2025

LE MOT DE L'OPPOSITION

Les élus "Unis pour Razac" n'ont pas souhaité s'exprimer pour le bulletin municipal "le Razacois" n°26.

La Mairie est la maison commune. Ouverte du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 09h00 à 12h00

Téléphone : 05 53 54 60 20 - Mail : mairie@razacsurlisle.fr <https://www.facebook.com/mairierazac>

Edition municipale n°26 - Novembre 2025 - Directeur de publication : Jean PARVAUD

Confection et impression : Mairie de Razac-sur-l'Isle -24430

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - MERCI